



Commission des dynamiques territoriales

2142 - Autres associations à vocation touristique

Proposition d'attribution d'une subvention pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pendant la saison estivale 2016.

Rapport n° CP/2016/521

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche (OTVB) pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu lors de la saison touristique estivale 2016.

Le Champ du Feu est un site naturel à vocation touristique et de loisirs prisé par les Bas-Rhinois.

Dans le cadre de ses politiques publiques en matière de tourisme et de sport, le Département coordonne une action de développement touristique raisonnée dont la finalité est de valoriser le massif dans son ensemble en offrant des activités de loisirs, été comme hiver.

La construction par le Département, en 2012, du nouveau Chalet du Champ du Feu, pour un usage en saison hivernale, a répondu aux attentes de service public de très nombreux usagers de la station en leur offrant par exemple la possibilité de pique-niquer dans une salle hors sac, de disposer de casiers de rangement ou d'un espace bébé.

A sa fermeture, au printemps 2013, les randonneurs et pratiquants de loisirs sportifs ont exprimé la demande d'une ouverture estivale. Des expérimentations durant les étés 2013 et 2014 ont montré la cohérence d'une telle proposition même si la fréquentation estivale reste sans commune mesure avec celle de l'hiver. L'ouverture et l'animation du chalet pendant l'été s'accordent également avec la volonté de favoriser, dans les stations du massif des Vosges, la double saisonnalité touristique par le développement d'une offre de randonnée de loisirs de plein air et à destination des familles.

A partir de l'été 2015, l'amplitude d'ouverture du Chalet a été concentrée sur les jours de manifestations organisées sur le site du Champ du Feu par les partenaires locaux, soit cinq jours entre juin et septembre.

Afin de contribuer à l'ouverture du Chalet du Champ du Feu, l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche assure, en station, l'accueil des touristes et excursionnistes en répondant à ses missions d'accueil, d'information et de promotion de l'offre touristique de son territoire. L'OTVB y ajoute également une offre de service ciblant la clientèle familiale et la randonnée «nature». A cette fin, il assure :

- la mise à disposition et l'entretien des terrasses, de la salle de pique-nique et des sanitaires ;
- la mise à disposition de dix fiches de balades au départ du Chalet du Champ du Feu ;
- la mise en place d'une balade ludique pour trois catégories d'âge : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans ;
- la mise à disposition de la carte de randonnée personnalisée positionnant le Champ du Feu au cœur d'un vaste territoire qui englobe les vallées de Villé, les territoires de Barr-Bernstein, d'Obernai et de Rosheim, et une partie de la vallée de la Bruche ;
- le prêt gratuit à l'essai de Vélos à Assistance Electrique ;

- la mise à disposition pour les familles d'une poussette de randonnée et d'un siège enfant pour le vélo ;
- le prêt de bâtons de randonnée ;
- la mise à disposition d'un espace détente et coin lecture intérieur ;
- l'offre de promenades accompagnées, les *Sentiers Plaisir*, proposées par des associations locales.

Les frais spécifiques pour l'ouverture et l'animation du chalet, -frais de personnel, de déplacements, entretien des locaux-, représentent un coût de 2 332€ pour l'OTVB.

Sur l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 26 septembre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 332€ à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pendant cinq jours entre juin et septembre 2016.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport, et d'éducation populaire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37167	65-6574-94	3 425,00 €	3 425,00 €	2 332,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 332€ à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pendant cinq jours lors de la saison touristique estivale 2016.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

Frédéric BIERRY